Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260827-2026_10_03-DE

# COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 AOÛT 2026

Date de la convocation :
**20 août 2026**

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | **11** |
| Présents | **11** |
| Votants | **11** |

Secrétaire de séance :
**Mme Annie BENION**

Le **jeudi vingt-sept août deux mille vingt-six à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peumerit-Quintin se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire, à la salle communale de Peumerit-Quintin.

**ETAIENT PRÉSENTS :** Mme Marie-Hélène BERNARD, M. René LERAY, Mme Annie BENION, M. Jean-Pierre DEREDEL, M. Mickael HOURMAN, Mme Nolwenn BLOUIN, M. Alan LE ROUX, Mme Riwanon LABASQUE, Mme Bronwenn PINSCHOF, Mme Aela GUILLERMIC, M. Yeltaz PIGUEL.

**ETAIT REPRÉSENTÉ :**

**ETAIT ABSENT :**

### DÉLIBÉRATION N°2026_10_03
### VENTE DU TRACTEUR TONDEUSE HONDA GCV 530

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Peumerit-Quintin dispose d'un tracteur-tondeuse de la marque HONDA modèle GCV530 acquis en 2013 pour l'entretien des espaces communaux. Cet équipement n'est plus utilisé depuis que la tonte des espaces verts est assurée par un prestataire extérieur. Par ailleurs, son entretien représente un coût significatif pour la collectivité.

Dans ce contexte, il est proposé de céder ce matériel à un acquéreur privé pour un montant de **500,00 €**, correspondant à sa valeur résiduelle compte tenu de son état. Un acheteur potentiel s'est déjà manifesté suite à l'annonce publiée le 3 juillet 2026.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à procéder à cette vente et à signer l'ensemble des documents administratifs et comptables nécessaires à sa réalisation.

**VU** l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui confère au maire le pouvoir de passer des actes de gestion courante sous réserve de l'autorisation préalable du conseil municipal pour les actes de disposition ;

**VU** l'article L. 1611-1 du CGCT, relatif à la gestion des biens des collectivités territoriales et à la possibilité de céder des biens mobiliers devenus inutiles ;

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260827-2026_10_03-DE

**CONSIDÉRANT** que le tracteur tondeuse de marque Honda, modèle GCV530, acquis en 2013, n'est plus utilisé par les services communaux depuis le recours à un prestataire extérieur pour l'entretien des espaces verts ;

**CONSIDÉRANT** que la conservation de ce matériel engendre des coûts d'entretien disproportionnés au regard de son inutilisation ;

**CONSIDÉRANT** qu'un acheteur privé s'est manifesté pour acquérir ce matériel à sa valeur résiduelle, soit **500,00 €**, conformément à l'annonce publiée le 3 juillet 2026 ;

---

**DÉCISION**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Mme la Maire à vendre le tracteur tondeuse à un acquéreur privé pour un montant de 500,00 €.

**AUTORISE** Mme la Maire à signer tout document administratif et comptable afférente à la présente délibération.

| La secrétaire de séance, | La présidente de séance, |
|---|---|
| Mme Annie BENION | Marie-Hélène BERNARD |
| Adjointe au maire | Maire |

